



COMMENT REMPLIR ET PIÈCES À JOINDRE VOTRE BULLETIN D'ADHÉSION MON PROJET RETRAITE PERP

Comment remplir votre bulletin d'adhésion MON PROJET RETRAITE PERP

Activité professionnelle

Veillez noter votre profession actuelle précise. **Si demandeur d'emploi, votre profession antérieure.**

Code CSP

veillez noter le code correspondant à la catégorie socio-professionnelle de votre emploi dans la liste CSP ci-dessous :

Code	Libellé
1000	Agriculteurs exploitants
2100	Artisans
2200	Commerçants et assimilés
2300	Chef d'entreprise
3100	Profession libérales et assimilés
3200	Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
3600	Cadres d'entreprise
4100	Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
4600	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
4700	Techniciens

Code	Libellé
4800	Contremaîtres, agents de maîtrise
5100	Employés de la fonction publique
5300	Policiers et militaires
5400	Employés administratifs d'entreprise
5500	Employés de commerce
5600	Personnels des services directs aux particuliers
6100	Ouvriers qualifiés
6600	Ouvriers non qualifiés
6900	Ouvriers agricoles
8100	Chômeurs n'ayant jamais travaillés
8200	Inactifs divers (autres que retraités)

Renseignements complémentaires

La réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme oblige les organismes financiers à interroger leur clientèle concernant leur situation vis-à-vis de certaines fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives bien précises. Veuillez impérativement cocher « oui » ou « non » aux deux questions réglementaires posées.

Si oui : veuillez noter le code de la fonction d'après la liste ci-dessous. De même, s'il s'agit d'une personne de votre entourage, veuillez préciser votre lien avec cette personne d'après la liste ci-dessous.

Liste des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives :

Code	Libellé
01	Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne
02	Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen
03	Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours
04	Membre d'une cour des comptes
05	Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale

Code	Libellé
06	Ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière
07	Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée
08	Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique
09	Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité

Liste des liens avec la personne exerçant la fonction politique, juridictionnelle ou administrative :

Code	Libellé
01	Le conjoint ou le concubin notoire
02	Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère
03	En ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère

Code	Libellé
04	Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec la personne exposée
05	Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec la personne exposée

Dans le cas d'un « oui » à l'une et/ou à l'autre des deux questions, l'adhésion au contrat Mon Projet Retraite PERP ne sera effective qu'après validation par Suravenir du dossier d'adhésion.

Versement initial

En cas de transfert d'un PERP, d'un PER Entreprises ou d'un contrat dit « Madelin » d'un autre assureur vers Mon Projet Retraite PERP, cochez la case correspondante et ne renseignez pas de montant pour le versement initial.

En cas d'adhésion classique, ne cochez pas la case et renseignez le montant du versement initial.

Bénéficiaires

Quatre solutions vous sont proposées pour désigner vos bénéficiaires en cas de décès avant la date de mise en service de la rente :

1 • La clause dite "générale" en cas d'adhésion simple, déjà rédigée.

Cette clause prévoit qu'à votre décès, le capital sera versé en totalité à votre conjoint non séparé de corps ou à la personne avec laquelle vous avez conclu un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès. En l'absence de conjoint non séparé de corps ou de partenaire pacsé, ou s'il est décédé, le capital sera partagé par parts égales entre tous vos enfants, y compris ceux qui naîtront après la signature du contrat. Si l'un de vos enfants est décédé au moment du versement du capital, la part qui lui revient sera versée par parts égales à ses représentants, c'est-à-dire ses enfants (vos petits-enfants). Enfin, si vous n'avez pas ou plus d'enfants ni de petits-enfants, le capital sera partagé entre vos autres héritiers en fonction de leurs droits dans la succession.

Cochez la première case proposée "son conjoint, à défaut...", si ces modalités vous conviennent.

2 • La désignation nominative de vos bénéficiaires

Si la clause dite "générale" ne vous convient pas, vous pouvez désigner nominativement le ou les bénéficiaires de votre contrat et, à défaut, votre conjoint. Dans ce cas, cochez la case "autres bénéficiaires" et précisez leur identité et leur adresse en complétant toutes les zones.

3 • Le versement d'une rente temporaire d'éducation à vos enfants nés ou à naître, mineurs au moment du décès, jusqu'à leur vingt-cinquième anniversaire.

4 • Le versement d'une rente temporaire d'éducation aux personnes de votre choix, mineures au moment du décès, jusqu'à leur vingt-cinquième anniversaire. Dans ce cas, cochez la case "autres bénéficiaires" et précisez leur identité et leur adresse en complétant toutes les zones.

Il est possible de combiner les désignations nominatives des cas 2 et 4 ci-dessus. La somme des quotes-parts attribuées à chaque bénéficiaire doit être égale à 100%.

Versements programmés

Si vous décidez de mettre en place des versements programmés, veuillez à compléter et signer le mandat de prélèvement joint à votre demande d'adhésion et à joindre un relevé d'identité bancaire sur lequel apparaissent les codes IBAN et BIC (ou SWIFT).

Vous pouvez choisir pour vos versements programmés d'adopter ou non la même répartition que celle spécifiée pour votre versement initial.

Si vous optez pour une répartition différente, veuillez la préciser.

Déclaration du(des) adhérent(s) / Informations

Cochez la case "Je demande l'exécution immédiate de mon contrat avant l'expiration du délai de renonciation de 30 jours prévu par l'ordonnance du 6 juin 2005 relative à la vente à distance" si vous souhaitez que votre contrat prenne effet dès la souscription.

En cochant cette case, vous serez assuré(e)(s) dès la souscription à votre contrat, sans attendre l'expiration du délai de renonciation relatif à la vente à distance.

Quel que soit votre choix, vous bénéficiez toujours du délai de renonciation légal de 30 jours.

Date et signature

Afin que votre demande d'adhésion soit prise en compte, vous devez la dater et la signer dans les zones prévues à cet effet.

Dernières recommandations avant toute adhésion

- Pensez à vérifier que vous avez signé partout où cela est nécessaire.
- Votre chèque est-il bien libellé à l'ordre de Suravenir ?
- Avez-vous pensé à signer votre chèque ?
- Avez-vous bien vérifié le libellé de votre clause bénéficiaire ?
- Suravenir n'accepte que les modes de règlement suivants :
 - les chèques ou virements émanant du compte de l'adhérent,
 - les chèques ou virements d'un membre du cercle familial de l'adhérent.

Pièces à joindre à votre bulletin d'adhésion MON PROJET RETRAITE PERP

Majeur capable

Justificatif d'identité en cours de validité :

- carte nationale d'identité recto/verso ou passeport

Justificatifs de domicile de moins de 3 mois :

Exemples :

- facture d'électricité/gaz/eau, téléphone fixe, câble, échéancier
- attestation d'une mairie, ambassade ou consulat
- avis d'imposition sur le revenu, taxe d'habitation
- quittance de loyer établie par une agence ou syndic
- attestation de l'hébergeant si résidence chez un tiers + copie de la pièce d'identité du tiers + justificatif de domicile de l'hébergeant
- à défaut, dernier échéancier de facture d'électricité/gaz/eau, téléphone fixe, câble.

Fonds :

- si compte personnel de l'adhérent : chèque (ou virement + relevé d'identité bancaire sur lequel apparaissent les codes IBAN et BIC (ou SWIFT))
- si compte d'un ascendant ou descendant : chèque (ou virement + relevé d'identité bancaire sur lequel apparaissent les codes IBAN et BIC (ou SWIFT)) + lien de parenté du payeur de prime + copie des livrets de famille
- si versement \geq à 150 K€ : justificatif de l'origine des fonds

Autres documents :

- annexe de souscription aux supports nécessitant cette annexe

Majeur sous curatelle

- Ensemble des pièces décrites pour le majeur capable
- Justificatif d'identité en cours de validité du curateur
- Jugement de mise sous curatelle
- Bulletin d'adhésion signé du majeur et du curateur (sa signature doit être précédée de la mention "le curateur")

Majeur sous tutelle

- Ensemble des pièces décrites pour le majeur capable
- Justificatif d'identité en cours de validité du tuteur
- Jugement de mise sous tutelle
- Accord du juge pour le placement des fonds
- Bulletin d'adhésion signé uniquement du tuteur (sa signature doit être précédée de la mention "le tuteur")

Mineur sous administration légale pure et simple

- Ensemble des pièces décrites pour le majeur capable
- Justificatif d'identité en cours de validité des représentants légaux
- Livret de famille
- Bulletin d'adhésion signé par le mineur de plus de 12 ans et les 2 représentants légaux (signatures précédées de la mention "les représentants légaux")
- La seule clause bénéficiaire admise est "ses héritiers en proportion de leurs parts héréditaires".

Mineur sous administration légale sous contrôle judiciaire

- Ensemble des pièces décrites pour le majeur capable
- Justificatif d'identité en cours de validité du représentant légal
- Livret de famille
- Accord du juge pour le placement des fonds
- Bulletin d'adhésion signé par le mineur de plus de 12 ans et le représentant légal (signature précédée de la mention "le représentant légal")
- La seule clause bénéficiaire admise est "ses héritiers en proportion de leurs parts héréditaires"

Transfert du contrat (PERP, PER Entreprises ou Madelin) d'un autre assureur vers Mon Projet Retraite PERP

- Bulletin de demande de transfert (bulletin d'adhésion avec la case « transfert » cochée)
- Copie du bulletin d'adhésion au contrat d'origine ou dernier relevé d'information annuel du contrat d'origine.

